

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 12 avril 2021 à 19 h 30, par visioconférence, à l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents: Monsieur Pierre Dugré, maire (présentiel)
Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1 (visioconférence)
Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2 (présentiel)
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3 (présentiel)
Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4 (présentiel)
Poste vacant au siège #5
Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6 (visioconférence)

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE

M. le maire, monsieur Pierre Dugré ouvre la séance à 19h37 et souhaite la bienvenue.

2021-04.055

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Informations et correspondances.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2021.
5. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 mars 2021.
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Approbation des comptes à payer au 12 avril 2021.
2. Engagement d'un manoeuvre à la voirie d'été et adjoint à l'officier municipal.
3. Dépôt de la reddition de compte – Programme Nouveau Fond Chantier Canada-Québec.
4. Dépôt de la reddition de compte – FDT – Aménagement d'un gazébo.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

1. Adoption du procès-verbal de correction pour les erreurs de renvoi dans votre règlement de zonage.

TRANSPORT

1. Balayage et nivelage des chemins.

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1.

SÉCURITÉ

- 1.

SPORT & LOISIRS

VARIA

1. Retour sur le projet du sens de l'Ô.
2. Nomination de deux administrateur de la Corporation de développement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2021-04.056

PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

2021-04.057 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 MARS 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 09 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 09 mars 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

2021-04.058 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 15 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 15 mars 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

2021-04.059 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MARS 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 29 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 29 mars 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

2021-04.060 **APPROBATION DES COMPTES AU 12 AVRIL 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 12 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants:

Liste des comptes à payer (incluant les chèques #4314 à #4342)	33,606.44\$*
Liste des prélèvements bancaires	10,243.46\$
Frais de banque	83.74\$*
Liste des salaires nets payés (11 et 25 mars 2021)	10,719.58\$
Total des comptes au 12 avril 2021	54,653.22\$*

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Mélissa Levasseur

2021-04.061

ENGAGEMENT D'UN RESPONSABLE ET MANŒUVRE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA SAISON ESTIVAL 2021

À la demande de la directrice générale et à l'accord du conseil municipal, l'engagement du responsable et manœuvre des travaux de voirie et signature d'un protocole d'entente pour la saison estival 2021 est remis à la prochaine séance de travail, puisque le point sur le remboursement de frais de déplacement n'est pas réglé.

2021-04.062

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME NOUVEAU FOND CHANTIER CANADA-QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De prendre acte du dépôt de la reddition de compte – **PROGRAMME NOUVEAU FOND CHANTIER CANADA-QUÉBEC**, le tout en lien avec le projet de la bibliothèque et tous les travaux qui si rattachent.

La directrice générale recevra dans les prochaines semaines des nouvelles de la reddition de compte et la date de dépôt de la subvention à recevoir, soit de 225,400\$.

2021-04.063

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE – FDT 2020-2021– AMÉNAGEMENT D'UN GAZÉBO.

Il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De prendre acte du dépôt de la reddition de compte – FDT 2020-2021– Aménagement d'un gazébo.

D'entériner l'ajout de la contribution du milieu fait par la municipalité de Sainte-Paule de 800.01\$ afin d'égaliser le financement du projet versus le coût réel du projet à financer qui est de 8,315.01\$.

(200.00\$ de plus pour le gazébo + 205.00\$ de plus préparation du terrain + 395.01\$ de taxes non remboursées.)

2021-04.064

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 384-19 DU 26 MARS 2021

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 26 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de correction au règlement de zonage 384-19 du 26 mars 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

2021-04.065

PROJET LE SENS DE L'Ô!

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance et ont participé à la présentation du promoteur, par visioconférence Zoom, organisé par la directrice générale au début de février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier objectif du projet est d'avoir l'autorisation d'utiliser entre 3 à 5 emplacements du territoire de Sainte-Paule, afin d'y mettre les coffres de l'Aventure et ce pour une période d'activités estivales de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE les emplacements demandés, ne peuvent pas être autorisés par la municipalité, puisqu'elle n'en 'ait pas propriétaire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal aurait pu appuyer le projet **LE SENS DE L'Ô!** auprès des personnes concernées par les emplacements ciblés, mais le conseil n'ira pas de l'avant, puisque la dernière conversation téléphonique et les derniers courriels maladroits et non respectueux de la part du promoteur, fait en sorte que la municipalité ne veut pas appuyer ce projet.

2021-04.066

NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal nomme deux administrateurs pour le comité administratif de la Corporation de développement de Sainte-Paule, soit, madame Nathalie Simard et monsieur Sabin Pelletier pour le mandat 2021-2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question pour le conseil, mais le maire utilise la période pour faire une mise au point concernant les plaintes.

2021.04.066

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE lever la séance à 19h55.

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire